

FORMULAIRE DE DECLARATION "ACCIDENTS CORPORELS"

Veuillez transmettre le formulaire au secrétariat de votre fédération à l'adresse suivante :

A B F T asbl - CHAUSSÉE DE WAVRE 2057 - B-1160 AUDERGHEM

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE CLUB ET / OU VOTRE FEDERATION

Police n° **A.C. 1.120.169**

**ASSOCIATION BELGE FRANCOPHONE
DE TAEKWONDO asbl - ABFT**



Dénomination de votre club

Nom et adresse du responsable du club

Tel. n° / GSM E-mail

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA VICTIME

Nom

Prénom

Adresse

Date de naissance / / M ☐ F ☐ Profession

Membre du club depuis le / / N° de matricule

Au moment de l'accident vous étiez : ☐ pratiquant ☐ officiel ☐ arbitre ☐ spectateur
☐ autre :

IBAN N° BIC N°

E-mail

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACCIDENT

Date de l'accident / / Jour Heure

Lieu de l'accident

Description de l'accident (causes, circonstances, suites)

Croquis (à ajouter s'il s'agit d'un accident de circulation)

.....

.....

.....

En ce qui concerne les lésions corporelles, veuillez faire remplir le certificat médical ci-joint par votre médecin.

Pendant quelle sorte d'activité l'accident a-t-il eu lieu ? ☐ Entraînement ☐ Compétition officielle

☐ Compétition amicale ☐ Couverture "Risques temporaires" souscrite séparément ☐ Autre :

☐ Pendant la participation à une activité organisée par le club

☐ Sur le chemin aller/retour d'une activité du club

☐ Pendant la participation à une activité sans aucun lien avec le club

Moyen de transport utilisé

TEMOIGNAGES

Noms et adresses des témoins de l'accident :

.....

.....

.....

Pour les accidents survenus lors d'une compétition de club :

Nom de l'adversaire (club)

Nom de l'arbitre

DONNEES CONCERNANT LA RESPONSABILITE

L'accident est-il imputable à un autre assuré ? ☐ oui ☐ non

Si oui, son nom et adresse

Age

Y a-t-il eu constat par une autorité verbalisante ? ☐ oui ☐ non

Si oui, laquelle ?

Eventuellement, n° du proces-verbal

DECLARATION DONNEES MEDICALES

Nous vous prions de bien vouloir compléter la rubrique ci-dessous ou d'y apposer une vignette de votre mutualité, ainsi que de signer la déclaration relative aux données médicales.

[illegible]

Organisme assureur

N° d'inscription

“En vue d’une gestion efficace de mon dossier, et uniquement à cet effet, je donne autorisation au traitement des données médicales me concernant relatives à l’accident dont j’ai été victime.”

(article 7 de la loi du 08.12.1992 - Protection de la Vie Privée)

Fait à En date du

SIGNATURE RESPONSABLE DU CLUB	SIGNATURE VICTIME
	<i>qui cependant confirme son accord formel par rapport à la suscrite déclaration concernant ses données médicales</i>

Nous gérons votre dossier pour compte de la compagnie : S.A. NATIONALE SUISSE (0124)

***Souhaitez-vous de plus
amples renseignements ?***

arena@arena-nv.be Tel. 02/512 03 04

www.arena-nv.be Fax 02/512 70 94

S.A. ARENA – Rue des Deux Eglises 14 – 1000 Bruxelles

FSMA n° 10.365 / 0449.789.592

Tel. 02/512 03 04

Fax 02/512 70 94

Tel. 02/512 03 04
Fax 02/512 70 94
x Eglises 14 - 1000 Bruxelles
39.592

FEDERATION : A B F T asbl - A.C. 1.120.169	NOUVELLE DECLARATION	DOSSIER EXISTANT
CLUB :		Dossier n° :

à remplir par le médecin

CERTIFICAT MEDICAL

- 1) Nom du médecin
Adresse
Tel. n° E-mail
- 2) Nom de la victime
Adresse
- 3) Date de l'accident □ □ / □ □ / □ □ □ □
- 4) Date et heure à laquelle vous avez examiné la victime □ □ / □ □ / □ □ □ □ à □ □ . □ □ hrs.
- 5) Quelle est la nature des lésions encourues et quelles parties du corps ont été touchées ?
.....
.....
.....
- S'agit-il d'une lésion due à un traumatisme aigu ? ☐ oui ☐ non
➤ Y a-t-il une anamnèse ? ☐ oui ☐ non
➤ La lésion peut-elle être due à ou être influencée par un processus progressif ou une prédisposition ? ☐ oui ☐ non
➤ Remarques :
- 6) Durée prévue du traitement
- 7) La victime est-elle totalement ou partiellement incapable d'exercer ses activités normales ? ☐ oui ☐ non
➤ Totalement pendant jours.
➤ Partiellement pendant jours.
- 8) Estimez-vous que l'intervention d'un radiologue ou d'un spécialiste est indispensable ? ☐ oui ☐ non
➤ Si oui, laquelle ?
- 9) L'accident entrainera-t-il une incapacité permanente ou peut-on espérer le rétablissement complet ?

ANTECEDENTS

- 10) La victime était-elle antérieurement à l'accident mutilée ou atteinte d'une infirmité ou d'une maladie ?
-
- 11) L'anamnèse révèle-t-elle que dans le passé la victime a déjà eu un accident ou présenté des symptômes ayant ou non donné lieu au traitement des lésions du même type de celles que vous avez constatées actuellement ?
-
- S'agit-il éventuellement d'une récurrence ?

Fait à

Signature et cachet du médecin

En date du / /